

Image not found or type unknown



Dégât des eaux en copropriété

Par **Grootscholten**, le **20/05/2010 à 20:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un studio qui est actuellement loué. Le syndic m'a signalé un dégât des eaux au niveau de ma SDE donnant sur le mur de la cage d'escalier entre la date de signature du compromis et la vente de ce studio.

Aussi ma locataire étant dans les lieux a contacté son assurance afin de recevoir un constat amiable de dégât des eaux. Le syndic de copropriété refuse de signer ce constat et m'impose de refaire la salle d'eau à mes frais alors qu'il s'agit bien après recherche de fuite par un artisan plombier, d'une fuite dans le mur en commun.

Que puis-je faire? Ce syndic me bloque la vente et exige que la SDE soit refaite, il abuse de ses droits. Je voudrais vos précieux conseils.

Meilleures salutations,

Kim Grootscholten

J'ai une réponse

Liste des messages